



Municipalité

Au Conseil communal de la
commune de L'Abbaye

Préavis municipal n° 01/2026

**Réfection de la route Chez-Burquin / Chez-Aaron à Les Bioux
Demande de crédit CHF 350'000.00 TTC**

L'Abbaye, le 12 janvier 2026

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. SITUATION ACTUELLE	3
3. ETAT DE LA CHAUSSÉE	3
4. TRAVAUX PRÉVUS	4
5. PLANIFICATION ET SUBVENTIONS	4
6. COÛT DES TRAVAUX	4
7. AMORTISSEMENT	4
8. CONCLUSIONS	5

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité de L'Abbaye soumet au Conseil communal le présent préavis concernant la réfection de la couche de roulement de la route cantonale RC 90-B-P en traversée du village des Bioux, sur le tronçon Chez-Burquin / Chez-Aaron.

2. SITUATION ACTUELLE

La route cantonale RC 90-B-P a fait l'objet d'une réfection en 2016, suite au préavis municipal N° 1-2016. À cette occasion, un revêtement dit phonique a été posé sur la bande de roulement.

Ce type d'enrobé, en raison de sa structure poreuse, supporte mal les variations de température ainsi que les cycles de gel et de dégel. Il est actuellement déconseillé pour une utilisation à une altitude supérieure à 1'000 mètres.

3. ETAT DE LA CHAUSSEE

Aujourd'hui, la couche de roulement présente une dégradation avancée. Comme le montrent les photographies annexées au présent préavis, de nombreuses fissures sont visibles sur l'ensemble du tronçon concerné. Ces fissures permettent à l'eau de s'infiltrer dans la structure de la chaussée.

La couche de roulement remplit trois fonctions essentielles :

1. Diminuer le bruit généré par le trafic routier ;
2. Protéger la couche d'enrobé de base, laquelle assure la résistance mécanique de la chaussée ;
3. Empêcher l'infiltration de l'eau dans la structure porteuse de la route.

À ce jour, ces trois fonctions ne sont plus garanties. L'effet phonique du revêtement n'est plus efficace, la protection de la couche de base n'est plus assurée et l'étanchéité de la chaussée n'est plus suffisante, ce qui favorise l'infiltration de l'eau.

Depuis plusieurs années et à chaque printemps, les employés communaux procèdent à des interventions d'entretien consistant à colmater les fissures au moyen de goudron liquide et de gravillons. Malgré ces interventions régulières, de nouvelles fissures continuent d'apparaître, démontrant que ces mesures ne constituent plus qu'une solution provisoire.

À ce stade, aucun nid-de-poule n'est encore constaté sur la chaussée. Toutefois, si le remplacement de la couche de roulement, d'une épaisseur de 3 à 4 cm, devait être différé trop longtemps, la couche d'enrobé de base serait également endommagée. Une telle situation impliquerait alors le remplacement des deux couches de goudron, comme cela a été nécessaire sur le secteur des Collondès à L'Abbaye, où l'intervention avait été retardée. Les coûts de réfection seraient alors nettement plus élevés.

4. TRAVAUX PREVUS

Les travaux projetés sont les suivants :

1. Rabotage de la couche de roulement sur une épaisseur d'environ 4 cm sur toute la largeur de la chaussée et sur une longueur d'environ 1'260 mètres.
2. Pose d'un enduit d'accrochage.
3. Pose d'une nouvelle couche de roulement de type « AC 8 SPMB », identique à celle posée sur la route des Collondès à L'Abbaye, offrant une meilleure résistance que les enrobés phoniques.
4. Réalisation des marquages routiers (lignes blanches et passages piétons).

5. PLANIFICATION ET SUBVENTIONS

Ces travaux figurent au plan des investissements 2026 et ont été approuvés dans le cadre du plan des investissements intercommunal de la nouvelle commune « Vallée de Joux ».

Conformément aux directives cantonales, le renouvellement de la couche de roulement peut bénéficier d'une subvention cantonale à hauteur de 25%, sous réserve d'une demande préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

6. COÛTS DES TRAVAUX

Le coût total des travaux est estimé comme suit :

➤ Rabotage et pose du nouvel enrobé :	CHF 295'000.00 HT
➤ Marquages routiers :	CHF 14'000.00 HT
➤ Divers et imprévus :	CHF 15'000.00 HT
<hr/>	
Soit un total de	CHF 324'000.00 HT
TVA 8.1 %	CHF 26'244.00
<hr/>	
Total	CHF 350'244.00 TTC
Arrondis à	CHF 350'000.00 TTC

7. AMORTISSEMENT

La modification de l'article 17 alinéa 1 du règlement sur la comptabilité des communes indique que:

- *Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.*

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit:

- *Le montant sera amorti sur une durée de 40 ans, obligatoire selon l'annexe du RCCOM « travaux de génie civil » (cité ci-dessus) par le compte 430.3311.*

8. CONCLUSION

La Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et de vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 01/2026 du 12 janvier 2026 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'accorder** un crédit de trois cent cinquante mille francs (CHF 350'000.00 TTC) pour l'exécution des travaux et les imprévus.
2. **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00). L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000.00)

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.



Annexes : - Photographie du tronçon concerné
- Photographies de la route
- Informations « Nid-de-Poule »

Délégués municipaux : Bifrare Christophe, Syndic,
Berktoold Patrick, Piazzini Claude, Berney Luc, Voutaz Carole

Municipal responsable : Piazzini Claude

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 01/2026 :

Rapporteur : Reymond Matthieu
Membres Akono Amougou Suzanne
Cotting Thoma
Suppléants : Peter Manoé
Bonny Jean-Victor

1. Annexe : Tronçon concerné

La photographie du tronçon Chez-Burquin / Chez-Aaron est jointe au présent préavis en annexe.



Etat de la chaussée actuelle :



Un **nid de poule** ou **nid-de-poule**¹ (pluriel : des « nids-de-poule ») est une cavité dans la **chaussée** aux bords découpés qui se crée lorsque le revêtement routier s'effrite et que les matériaux constitutifs du revêtement (**enrobés** bitumineux) se dispersent.

Le terme vient de l'époque où les revêtements de route n'existaient pas. Les gallinacés se mettaient alors dans les trous au milieu des routes et y pondaient de temps à autre leurs œufs².

Causes [modifier | modifier le code]

Les nids-de-poule sont le stade ultime de la désagrégation d'un revêtement bitumineux. Le processus de dégradation commence par l'apparition de fissures dans le revêtement.

Si les fissures ne sont pas colmatées, celles-ci se propagent à la suite des infiltrations d'**eau liquide** sous la chaussée en période de dégel. Si un **gel** survient par la suite, l'eau devient solide (**glace**) et soulève la chaussée. Lors d'une seconde période de dégel, la glace fond et l'eau résultante s'écoule, laissant ainsi une cavité sous la chaussée.

Le **bitume** utilisé pour agréger les granulats constitutifs de l'**enrobé bitumineux** subit différents processus d'oxydation. Au bout de plusieurs années, l'oxydation du bitume le rend plus cassant et le bitume ne supporte plus les contraintes thermiques (dilatation-retrait sous l'effet de la chaleur (en été ou en journée) et du refroidissement (en hiver ou pendant la nuit)) et se rompt en laissant apparaître un début de fissuration.

Les conditions de pose d'enrobés peuvent aussi être à l'origine des fissures dans les enrobés. Des enrobés posés et compactés à trop basse température sont plus faciles à arracher sous l'effet du trafic des poids lourds ainsi que l'action mécanique des lames de chasse neige utilisés durant les périodes de gel et dégel.

Une autre cause est due à des problèmes de vieillissement de la structure de chaussées telles que la couche de base ou la couche de fondation. Avec le temps, ces couches se déforment davantage (augmentation de la teneur en eau due aux infiltrations, production de fines par attrition entre les **granulat**, etc.) sous l'effet des poids lourds et transmettent leurs mouvements aux couches supérieures sous forme de fissures mineures ou majeures créant une surface faïencée du pavé qui s'effritera. Quand plusieurs fissures se ramifient, la surface du revêtement prend l'aspect d'une "peau de crocodile". C'est le dernier stade avant l'apparition d'un nid de poule.

L'apparition d'un nid de poule est toujours la conséquence d'un manque d'entretien de la chaussée ou de prévoyance. Soit parce qu'on n'a pas colmaté les fissures dès leurs apparitions, soit parce qu'on n'a pas remplacé la couche supérieure lorsqu'elle était arrivée à la fin de sa vie, soit parce que l'ensemble de la structure a atteint sa limite de résistance à la fatigue.



Nid-de-poule à [Villeray](#), Canada.



Des nids-de-poule partiellement rebouchés à l'aide d'[enrobé à froid](#) en Savoie.



Sur l'autoroute un manque de matière et une réparation parfaite.